



ÇA REPART

le 15 MARS

Le 30 janvier, nous avons fait entendre nos revendications et réussi une belle démonstration de force pour nos EHPAD et les services de soins à domicile !

Salarié-e-s des EHPAD et des services de soins à domicile, tous-toutes ensemble et dans la diversité des statuts de nos établissements, nous avons brisé le mur du silence ! Nous avons commencé à alerter l'opinion publique, **et plus personne aujourd'hui ne peut ignorer la réalité : il y a un manque énorme d'effectifs dans tous nos EHPAD !**

Qu'ils soient du privé à but lucratif (KORIAN, ORPEA, ...) du privé associatif à but non lucratif, ou du secteur public, nos 3 catégories d'EHPAD souffrent toutes d'un manque de personnel salarié face au nombre de personnes âgées, plus ou moins dépendantes, dont nous avons la responsabilité.



Où en sommes-nous aujourd'hui ?!!

Pour les salarié-e-s

- Aucune mesure n'a été prise pour augmenter les effectifs, **la souffrance au travail est toujours présente !**
- Le nombre de CDD et les vacations sont en forte augmentation dans le secteur public.
- La fusion des instances représentatives des personnels réduisent les moyens d'intervention de vos représentant-e-s, de ce fait **ils sont moins nombreux pour vous défendre et exiger de bonnes conditions de travail.**

- Les glissements de tâches sont non régulés à ce jour.
- Les accidents du travail et arrêts maladie augmentent ainsi que les inaptitudes au travail qui **se traduisent par des licenciements, facilités par les ordonnances MACRON.**
- Les horaires à rallonge de 12h avec de grandes coupures de 2h, parfois sans salle de pause ou non adaptée sont toujours le quotidien de beaucoup de salarié-e-s ainsi que l'éloignement travail/domicile.

Pour les résident-e-s

- 80% de dénutrition en moyenne nationale.
- 12 centimes/jour et par résident pour l'animation.
- 1 % en moyenne de médecin coordonnateur sur le territoire national pour l'ensemble des EHPAD ; ce qui a des conséquences directes sur la prise en charge médicale faute de présence de médecins.
- L'augmentation des tarifs d'hébergement a impact sur leur retraite . Non seulement les

personnes en perte d'autonomie doivent se résigner à aller en établissement, mais en plus, elles dilapident leurs économies, biens immobiliers, les bijoux de famille et sollicitent leurs enfants

Et pourtant, **elles ont travaillé tout au long de leur vie pour construire cette société....**



L'omerta du président de la République à l'appel des salarié-e-s en détresse et des personnes âgées lors de la grande mobilisation du 30 janvier 2018 n'a pas arrêté les manifestants. Ils, elles étaient très nombreux-se-s à clamer haut et fort : « des moyens pour travailler et préserver la dignité pour nos ainées ! ».

Face à cet événement, la ministre de la santé, Mme BUZYN a réagi et a mis en place des actions :

- Le déblocage de 50 millions qui correspondent à 80 € par résident et par an ; **c'est nettement insuffisant !**
- La mise en place de la ¹Qualité de Vie au Travail, mais nous savons tous qu'il faut des moyens humains et matériels pour mettre en place cette mesure !

● Une commission de bientraitance pour préserver les personnes âgées de la maltraitance ! Eh bien, c'est donner les moyens aux professionnel-le-s d'avoir la possibilité de prendre soin, ce qui a été un déterminant important de leurs revendications qui font partie de leur travail : le soin relationnel qu'ils, qu'elles ne peuvent pas mettre en œuvre faute de moyens !

Une mission flash EHPAD menée par des sénateurs pour évaluer la situation des EHPAD !!! **Et le rapport IBORRA qui a fait un constat déplorable des conditions de travail des salarié-e-s et la prise en charge défailante des résident-e-s a été mis au placard ?**
Se serait-il trompé de diagnostic ?

Il nous faut donc agir pour contraindre le gouvernement à revenir sur sa politique d'injustice sociale, traduite dans ses choix budgétaires **qui gaspillent l'argent public, exonèrent les plus riches et privent la collectivité nationale** de moyens pour ses EHPAD.

Les revendications
mises en avant
le 30 janvier
sont
plus que jamais
d'actualité le
15 mars !

■ **Mettre en place un financement pérenne et solidaire pour la prise en charge de la perte d'autonomie** dans le cadre de la branche Maladie de la Sécurité sociale et créer un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale.

■ **Arrêter les suppressions de poste** dans les établissements et pérenniser le financement de l'aide, des soins et d'accompagnement à domicile,

■ **Mettre en place un ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement** et augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile.

■ **Revaloriser les salaires, améliorer les carrières et les conditions de travail** des personnels de la branche à domicile et en établissement.

■ **Appeler au retrait des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des Ehpads**, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application.

LE 15 MARS,

SOYONS PLUS NOMBREUSES ET NOMBREUX DANS L'ACTION COLLECTIVE, DAVANTAGE SOLIDAIRES DANS CHACUNE DE NOS MAISONS DE RETAITE ET SOUDE-E-S POUR NOS REVENDICATIONS